

**PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance 18 octobre 2017

L'an deux mil dix sept, le **18 octobre à 20h30**

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
13	7	10
	8 (dossier n°2-b)	11

Date de la convocation
10 octobre 2017

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LACROIX, maire de Buthiers.

Présents : M. LACROIX Jean-Yves, Maire,
Mme RICHARD Nathalie, M. FRANCE BARBOU Jean-Luc, M. CHAMOREAU Christophe, *Adjoint*,

Mme BLONDEAU Delphine, Mme PIQUERET Christelle, Mme BURGUET Annie (arrivée pour le dossier n°2-b de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal),
M. GRISON Gérard, *conseillers municipaux*.

Absents excusés :

M. THEVENET Julien *donne pouvoir à M. LACROIX Jean-Yves*,
Mme BOUTET Agnès, *donne pouvoir à Mme BLONDEAU Corinne*
M. KIPIENNE Emeric *donne pouvoir à M. FRANCE BARBOU Jean-Luc*,

Absent : M. BOISGARD Olivier, Mme CUVELIER Corinne.

Secrétaire de séance : M. FRANCE BARBOU Jean-Luc

A Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 19 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

B Adoption de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour de la séance est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Travaux voirie
- 2) CCPN (Communauté de Communes du Pays de Nemours),
 - a) Statuts
 - b) Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- 3) Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- 4) SIARCE :
 - a) Modification des Statuts,
 - b) Extension du périmètre,
- 5) Vente d'une parcelle,
- 6) Décisions modificatives,
- 7) Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor,
- 8) Aide aux familles inscrivant leurs enfants au centre aéré,
- 9) Affaires, informations et questions diverses

1) Travaux voirie / délibération n°44/2017

M. FRANCE BARBOU , adjoint, rappelle que la commune a reçu de l'Etat une aide de 2 200 € pour réfection de voirie suite aux inondations de juin 2016, ainsi qu'une aide du Département pour l'entretien de la voirie communale. Des devis ont été demandés à deux entreprises pour la réfection de la rue des Bois, entre la rue du Plateau et le pont SNCF. Ces devis ont été examinés par la commission Voirie le 9 octobre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de retenir le devis de la société Vauvelle, de Varennes-Changy (Loiret), pour un montant de 6 963 € HT (8 355,60 € TTC).

Les travaux devraient être effectués dès cet automne.

2) CCPN (Communauté de Communes du Pays de Nemours)

a) Statuts / délibération n°45/2017

Le maire indique que les statuts de la CCPN (Pays de Nemours) doivent être mis en conformité avec la loi NOTRe : la compétence relative au Loing, qui était une compétence optionnelle, devient une compétence supplémentaire ; l'Office de Tourisme est inclus dans la compétence « Développement économique » ; la compétence « Aires d'accueil des Gens du Voyage » reprend explicitement les terrains familiaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** les statuts modifiés de la CCPN (Communauté de Communes du Pays de Nemours).

b) Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées / délibération n°46/2017

Le maire explique à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les rapports de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'EPCI auquel appartiennent les communes doivent être approuvés par lesdites communes.

La CLECT de la Communauté de communes du Pays de Nemours s'est réunie le 14 septembre 2017 et Madame la Présidente en a transmis le rapport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pays de Nemours, réunie le 14 septembre 2017.

c) Commission « Aménagement du territoire »/ délibération n°47/2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DESIGNE** M. Jean-Yves LACROIX comme membre titulaire et M. Christophe CHAMOREAU comme membre suppléant de la commission « Aménagement du territoire » de la CCPN.

3) Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée / délibération n°48/2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DECIDE** d'abroger la délibération du 24 juin 2006 ; **EMET** un avis favorable au PDIPR, annexé à la présente délibération ; **ACCEPTE** l'inscription au PDIPR des chemins ruraux tels que désignés dans l'annexe à la présente délibération.

4) SIARCE

a) Modification des Statuts / délibération n°49/2017

b) Extension du périmètre

- c) Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** la modification des statuts du SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau) portant sur la sécabilité de la compétence « eau potable » (production, transport, distribution) et l'adhésion au SIARCE du Syndicat Intercommunal d'Energie pour la Région de Mennecy et des Environs (SIERME).

5) Vente d'une parcelle / délibération n°50/2017

Suite à sa demande, et à l'information donnée au conseil municipal du 30 juin 2017, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** de vendre à M. Jean-Claude CHAVANNEAU, de Fromont, la parcelle communale ZM 21, d'une contenance de 2 171 m², au prix de 825 € ; ce prix correspondant à l'estimation des Domaines.

Il **AUTORISE** le maire à effectuer toutes démarches en vue de cette vente, qui sera signée en l'étude de Maître Halatre, notaire à Malesherbes.

6) Décisions modificatives / délibération n°51/2017

M. le Maire précise au conseil municipal qu'il est nécessaire d'ajuster le budget de l'exercice et qu'il convient de modifier le budget principal ainsi qu'il suit : *échéance nouvel emprunt, titre annulatif sur exercice antérieur, frais de notaire échange rue des Larris* :

Article 66111	(emprunt intérêts) :	+ 2 058,50 €	} + 2 418,00 €
Article 6688	(frais emprunt) :	+ 300,00 €	
Article 673	(titres annulés N-1) :	+ 59,50 €	
Article 022	(dépenses imprévues) :	- 4 418,00 €	
Article 1641	(emprunt capital) :	+ 3 137,01 €	
Article 2112	(frais notaire, rue Larris) :	+ 2 000,00 €	
Article 020	(dépenses imprévues) :	- 5 127,01 €	

Cette décision modificative est acceptée à l'unanimité.

7) Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor / délibération n°52/2017

Le maire indique que, suite au changement de Trésorerie, il y a lieu de fixer le montant de l'indemnité de conseil à verser au trésorier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** de verser l'indemnité demandée au taux de 100% (en 2017 : 393 €).

8) Aide aux familles inscrivant leurs enfants au centre aéré / délibération n°53/2017

M. FRANCE BARBOU, adjoint et président du SIGEGAS, rappelle que les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) ont été supprimées à la rentrée 2017 ; ainsi, les enfants n'ont plus classe le mercredi matin. Pour répondre aux besoins de garde, l'Île de Loisirs a mis en place un Centre aéré, au prix de 25 € la journée. Il propose que la commune prenne en charge une partie de ce coût, vu l'économie réalisée du fait de la suppression des NAP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par cinq voix Contre (Mme Blondeau, Mme Boutet, Mme Burguet, Mme Piqueret, M. Chamoreau) quatre voix Pour (M. Lacroix, M. Thevenet, M. France Barbou, M. Kipienne) et une Abstention (Mme Richard), **DECIDE** de ne pas donner suite à cette proposition.

9) Affaires, informations et questions diverses

a) Assainissement

Le maire fait savoir que, suite à l'assignation en justice de la Commune par trente foyers de Buthiers (principalement domiciliés rue des Roches), il a pris un avocat pour défendre les intérêts de la Commune.

A la demande de plusieurs conseillers, il indique son intention de diffuser cette assignation à l'ensemble des conseillers

b) Espace cyclable à Roncevaux

Suite à la demande de Mme Delphine BLONDEAU, le maire fera indiquer par un panneau la possibilité pour les deux-roues non motorisés d'emprunter le trottoir (côté pair) de la route de Puiseaux, entre la rue des Lilas et le rond-point de Buthiers. Afin de permettre cet usage, les propriétaires de parcelles boisées seront invités à élaguer.

c) Tour de Buthiers

Un élagage sera fait au niveau de la Vallée Nissard afin de permettre le passage des promeneurs et des randonneurs sans empiètement sur le champ appartenant à M. Leroy.

La séance est levée à 22 h 15
Le Maire,
Jean-Yves LACROIX